

Procès-verbal du conseil municipal

du 10 mars 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-neuf heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mars 2025.

Présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Philippe DELAVERGNE, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Claudine BOURGEOIS, Mme Réjane DOUNONT, M. Cyrille CARON, Mme Armelle SAMZUN, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE.

Absents excusés :

Mme Amélie FRÉCHINIÉ, *ayant donné pouvoir à Mme Erika ETIENNE*
Mme Manon JAUEN-FREDOU, *ayant donné pouvoir à M. Didier BRULÉ*
M. Yves LE LEUCH, *ayant donné pouvoir à M. Alain DORÉ*
Mme Valérie GANTHIER, *ayant donné pouvoir à Mme Christine MAITZNER*
M. Nicolas PALLIER, *ayant donné pouvoir à M. Bruno de SAINT SALVY*

Assistaient également à la réunion :

M. Hervé SABAROTS, Directeur Général des Services

L'assemblée a choisi, en son sein, comme secrétaire, Mme Claudine BOURGEOIS, fonction qu'elle a acceptée.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres Présents : 22 Ayant donné procuration : 5 Nombre de Votants : 27
--

M. le Maire indique que le procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2025 sera approuvé lors du conseil municipal du 31 mars 2025.

Ordre du jour

1. Avenant n°2 au règlement budgétaire et financier de la commune.
2. Débat d'orientation budgétaire 2025.

1- Avenant n°2 au règlement budgétaire et financier de la commune.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

2- Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

M. BRULÉ lit la première partie « I – Environnement national 2024 »

M. le Maire invite les élus à intervenir en cours de séance s'ils le souhaitent.

En fin de première partie, **M. BRULÉ** introduit le débat en interpellant le groupe d'opposition « Ensemble pour le Pouliguen » sur une de leurs circulaires. Il souligne que ce document qualifié d'« information » affirme que la médiathèque du Pouliguen serait une « hérésie » au regard de la situation financière nationale.

Il leur demande alors de préciser leur raisonnement en expliquant quel rôle jouent les collectivités locales dans le déficit public national. Plus précisément, il cherche à comprendre en quoi, selon eux, la médiathèque locale aurait un impact négatif sur les finances publiques du pays.

Mme LUSSIGNOL-VOUGE propose d'appliquer la même règle que celle qui leur est imposé par le règlement. Les questions doivent être envoyées deux jours à l'avance. En conséquence, elle indique que le groupe répondra, mais uniquement après avoir reçu les questions au préalable.

M. le Maire souligne que, dans le cadre d'une délibération, des questions sont souvent posées à *brûle-pourpoint* et que les réponses sont apportées immédiatement. Il rappelle que la délibération porte sur le débat d'orientation budgétaire, et que la question posée s'inscrit pleinement dans ce cadre.

Pour **Mme LUSSIGNOL-VOUGE** il ne s'agit pas là du Débat d'orientation budgétaire mais de la circulaire rédigée par le groupe « Ensemble pour le Pouliguen ».

M. le Maire valide la question de M. Brulé qui entre dans le débat budgétaire, notamment sur

l'équilibre entre l'investissement public nécessaire et les efforts financiers demandés aux collectivités. Il rappelle que la participation des collectivités à l'effort national, initialement estimée à 2,2 milliards d'euros, s'élève en réalité à 7,4 milliards selon André Laignel, président du Comité des finances locales. La circulaire du groupe d'opposition indique qu'un tel équipement n'est pas réalisable dans le contexte actuel. Cela pose une question clé : faut-il réduire fortement les investissements locaux alors même que les collectivités amortissent déjà l'effort national ? Ce débat s'inscrit pleinement dans une réflexion sur l'orientation budgétaire.

M. de SAINT SALVY explique que le groupe désapprouve le projet dans sa globalité, c'est-à-dire le projet de construction de la médiathèque et la destruction-reconstruction de l'école maternelle Victor Hugo, estimant qu'il entraîne une dépense excessive et inutile. Il souligne que le groupe scolaire Paul Lesage existant pourrait accueillir l'ensemble des élèves, évitant ainsi des coûts supplémentaires. Il considère absurde de sacrifier une école fonctionnelle pour un projet dont le coût ne cesse d'augmenter.

M. le Maire souligne que ce n'est pas le coût de l'équipement en lui-même qui pose problème, mais plutôt la vision globale du projet qui est contestée. La manière dont le sujet a été présenté dans le tract ne reflète pas forcément les choses de cette façon.

M. le Maire défend la construction de la médiathèque en soulignant qu'elle répond à des besoins spécifiques, contrairement à la bibliothèque actuelle, jugée inadaptée en raison de son emplacement et de ses limites structurelles. Il rappelle que la décision repose sur une opportunité stratégique permettant d'accroître l'accès à la culture, comme l'a montré l'exemple du Croisic, où la fréquentation est passée de 600 lecteurs actifs à 1800 après la création d'une médiathèque. De plus, l'opportunité est de faire bénéficier ce projet d'un financement important, notamment d'une subvention de la DRAC couvrant 35 % des coûts, sans compter les autres subventions attendues.

M. le Maire insiste sur le fait que la construction de la médiathèque représente une opportunité stratégique et financière pour la commune. Le projet s'intègre à l'école Paul Lesage, avec un reste à charge limité, tout en répondant à l'obligation de mise aux normes énergétique des bâtiments. La rénovation permettra de conserver cinq classes avec la possibilité d'en ajouter deux, tout en améliorant considérablement l'équipement scolaire. Les bénéfices pour l'école, sont notamment l'accès direct des élèves à la médiathèque et aux nouveaux espaces extérieurs, comme un théâtre de verdure et des cours végétalisées. De plus, la réhabilitation était nécessaire en raison de la vétusté et de la présence d'amiante sur le préau. Ce programme global combine donc à la fois la modernisation de l'école, la réhabilitation nécessaire en raison de sa vétusté et la création d'un équipement culturel valorisant le centre-bourg et l'attractivité de la ville.

M. le Maire souligne que les actions menées dans la ville portent leurs fruits, comme le confirment les chiffres de l'INSEE. Malgré un fort déclin démographique depuis 2005-2006 (perte de 1 000 habitants en dix ans, soit 2,6 % par an), la tendance s'améliore nettement selon le recensement 2025, bien que les chiffres exacts ne puissent encore être divulgués. Cette évolution positive est attribuée aux initiatives mises en place avec l'ensemble des acteurs locaux.

La politique d'animation et de dynamisation menée à l'année porte ses fruits grâce à l'implication des acteurs locaux, notamment les associations et les acteurs économiques. La création d'une médiathèque, comparable à celle du Croisic, va renforcer cette dynamique en favorisant la culture et l'animation, avec des effets positifs attendus pour la commune du Pouliguen.

M. le Maire insiste sur l'importance d'une vision globale pour le développement de la ville, allant au-delà des infrastructures. En matière d'éducation, conserver deux écoles permet de garantir une meilleure gestion administrative et d'éviter des classes multiniveaux, de trois à plus, préservant ainsi l'adaptation et la qualité de l'enseignement. Cette stratégie favorise aussi l'attractivité de la ville pour les jeunes familles, en leur offrant des services éducatifs adaptés.

Plus largement, la politique menée repose sur plusieurs choix stratégiques :

- Efficacité financière et bâtiminaire,
- Transition écologique avec une réduction des consommations énergétiques,
- Dynamisation de la ville par la culture et l'animation,
- Engagement éducatif pour maintenir une offre scolaire de qualité.

L'objectif est de renforcer l'attractivité et la durabilité du territoire.

M. le Maire met en avant la rigueur financière de la ville, qui a permis d'obtenir des subventions et de dynamiser la commune sans augmenter les impôts.

Concernant l'opération Victor Hugo, il souligne que la rénovation du bâtiment actuel serait trop coûteuse et inadaptée aux normes énergétiques modernes. Plutôt qu'une réhabilitation inefficace, la ville a choisi de reconstruire une école neuve avec le maintien du restaurant municipal, offrant ainsi de nouvelles opportunités pour un coût bien inférieur.

Ce projet s'inscrit dans une approche plus large de requalification urbaine, visant à transformer le site en un véritable écoquartier, poursuivant ainsi la modernisation engagée avec la crèche.

M. DORÉ souligne que la démolition et la reconstruction de l'école Victor Hugo faisait partie du programme électoral du groupe « Ensemble pour le Pouliguen », contrairement à celui du Maire. Il souhaite obtenir des précisions sur le nombre de classes prévues, notamment en lien avec

une éventuelle fermeture de classe à l'école maternelle mentionnée dans la presse.

Il met en avant une divergence d'approche en matière d'aménagement scolaire et demande des chiffres précis sur le coût des opérations école Paul Lesage / médiathèque et école maternelle Victor Hugo. Selon lui, la solution la plus rationnelle aurait été de reconstruire un groupe scolaire unique à Paul Lesage, intégrant maternelle et élémentaire avec une marge de flexibilité pour d'éventuelles nouvelles familles, ce qui, d'après lui, aurait coûté moins cher.

M. DORÉ interroge sur le coût de gestion de la future médiathèque, rappelant que la DRAC impose des contraintes en matière de surfaces. Il souhaite savoir si une évaluation financière a été réalisée pour anticiper les dépenses liées à l'exploitation du bâtiment.

M. le Maire explique que la réflexion menée sur le projet a été globale, incluant les coûts et les économies sur les fluides. Tous les éléments financiers ont été partagés concernant l'école et la médiathèque. Il rappelle que les coûts de fonctionnement ont été anticipés y compris en termes de recrutement et déjà exposés. Il rappelle qu'un recours préfectoral a été déposé contre la délibération municipale fixant le taux de maîtrise d'œuvre de la médiathèque, par le groupe d'opposition « Ensemble par le Pouliguen » considérant ne pas être suffisamment informé, mais que le préfet a confirmé que toutes les informations nécessaires avaient été communiquées.

Il répond ensuite à une proposition de regrouper toutes les classes à l'école Paul Lesage. Il affirme que cette école aura une forte dimension culturelle et qu'un lien avec le groupe scolaire Victor Hugo renforcera la politique éducative et culturelle de la ville. Contrairement à l'idée suggérée de supprimer Victor Hugo pour construire des logements, la municipalité prévoit plutôt d'optimiser ce site tout en intégrant des logements.

Enfin, il souligne que si la priorité était uniquement aux économies, la ville n'aurait pas de médiathèque aujourd'hui. Il regrette que Le Pouliguen n'ait pas obtenu certains équipements majeurs par le passé, comme une piscine municipale, alors que d'autres communes ont su se mobiliser pour ce type de projets.

M. le Maire revient sur une proposition de mutualisation des équipements culturels évoqué par M. DORÉ en s'interrogeant sur le fait que l'idée de ne pas construire de médiathèque au Pouliguen repose sur le projet d'une médiathèque aux Florallies, à La Baule. Il s'oppose fermement à cette vision, affirmant que la priorité est de maintenir des équipements au Pouliguen, afin de garantir l'accessibilité et un véritable avantage pour les habitants du Pouliguen. Il souligne que la ville est en bonne santé financière, ce qui permet de mener ces projets sans compromettre l'équilibre budgétaire.

M. DORÉ demande à M. le Maire de cesser de parler de son emploi à la mairie de la Baule en évoquant la médiathèque de la Baule.

M. le Maire affirme que la discussion porte sur la construction d'un équipement culturel à La Baule et non sur son activité professionnelle.

M. le Maire explique qu'il fait le lien entre les équipements culturels en construction à l'échelle de Cap Atlantique La Baule Guérande Agglo. Il rappelle qu'un projet culturel de territoire est en cours de réflexion et que ces sujets y sont discutés, notamment en ce qui concerne la répartition des équipements sur l'ensemble du territoire. Il affirme donc être pleinement légitime à aborder la question des médiathèques dans ce cadre, puisqu'elles font partie intégrante des réflexions menées sur l'aménagement culturel du territoire.

M. le Maire demande à M. DORÉ s'ils sont d'accord sur ce point.

M. DORÉ indique ne pas avoir de directive à recevoir et répond par une autre question.

Il exprime son désaccord avec la décision prise concernant l'organisation scolaire et l'emplacement de la médiathèque. Il souligne que leur choix aurait été de regrouper les établissements scolaires en un seul groupe et de créer une médiathèque, mais ailleurs. Il reconnaît que la majorité en place a fait un choix différent et affirme le droit de son groupe d'exprimer son point de vue dans les communications aux habitants.

Par ailleurs, il demande un bilan financier complet, incluant non seulement l'école Paul Lesage et la médiathèque, mais aussi l'école Victor Hugo, en précisant le nombre de classes.

M. le Maire répond à M. Doré en soulignant une contradiction dans son argumentation. Il rappelle que ce dernier critique la construction de deux équipements au lieu d'un, mais que sa propre proposition aboutirait également à deux équipements : un regroupement scolaire avec une réhabilitation importante et une médiathèque construite ailleurs. Il conclut que, bien que les approches diffèrent, le résultat reste le même.

M. DORÉ constate également que la majorité en place a conçu le projet en fonction des subventions de la DRAC, tandis que son groupe avait une autre vision pour cet équipement.

M. THIOLLIER souhaite revenir sur l'intervention de M. BRULÉ, estimant que son interrogation portait davantage sur l'exagération de certains propos tenus en conseil municipal. Il reproche à l'opposition de diffuser des chiffres erronés ou approximatifs, notamment concernant le nombre de classes à l'école Paul Lesage, en partant du principe que l'on ne pouvait pas considérer une salle de chaufferie comme une salle de classe et en estimer la suppression alors même qu'elle n'a jamais servi de salle de classe. Il insiste sur l'importance de la précision et de la rigueur dans les arguments avancés avant de critiquer la majorité, reconnaissant

toutefois l'existence d'une différence de vision entre les deux groupes.

M. BRULÉ avant de reprendre la présentation revient sur la question initiale, qui portait sur la place des collectivités locales dans les finances publiques. Il indique à M. de Saint Salvy que ce dernier aborde l'opportunité de la médiathèque alors que le sujet de sa question concernait son financement. Il revient ensuite sur les déclarations de M. Doré, affirmant que si ce dernier est libre d'écrire ce qu'il veut dans ses circulaires, il est essentiel que les habitants aient accès à des informations véridiques. Enfin, il insiste sur l'importance d'assumer ses positions publiquement et affirme qu'il préfère exprimer ses arguments directement en conseil municipal plutôt que par écrit uniquement dans les boîtes aux lettres.

Reprise de la présentation

Mme LUSSIGNOL-VOUGE remarque que le véritable point de tension ne semble pas être le désaccord sur le projet de médiathèque, mais plutôt le fait que l'opposition s'exprime à travers une circulaire. Elle souligne que, bien que le débat portait initialement sur l'orientation budgétaire et la politique générale, la majorité a brusquement recentré la discussion sur ce document, qu'elle précise être une circulaire et non un tract.

M. BRULÉ affirme n'avoir jamais dit le mot tract mais bien circulaire d'information.

Mme LUSSIGNOL-VOUGE indique que le mot « tract » a été répété à plusieurs reprises et perçoit une tonalité de campagne électorale dans les échanges. Elle exprime son sentiment que le conseil municipal ne sera plus un véritable lieu de débat, mais plutôt un espace où la majorité mène sa communication en vue des élections.

M. le Maire dénonce une confusion entre débat municipal et campagne électorale, affirmant que son groupe n'est pas en campagne et ne distribue pas de circulaire ou de tract à la différence de l'opposition. Il rappelle que le sujet concerne un débat d'orientation budgétaire et qu'il est donc légitime de discuter du contenu financier de la circulaire diffusée par l'opposition qui est une critique virulente la politique financière de la commune. Il suggère que refuser ce débat public reviendrait à empêcher les habitants d'apprécier les arguments des différentes parties sur ces projets.

Mme LUSSIGNOL-VOUGE souligne qu'un débat sur le sujet a déjà eu lieu auparavant et trouve surprenant que cette question refasse surface précisément à ce moment-là, comme par hasard.

M. le Maire souligne l'importance de discuter des implications concrètes de la législation et de la réglementation budgétaire de 2025 pour les collectivités locales. Il rappelle que l'adoption

tardive du budget national a entraîné des ajustements pour certaines communes, ce qui justifie pleinement le débat sur l'orientation budgétaire. Selon lui, il est essentiel et utile de débattre de ces questions ensemble et que le DOB est le document de projection des investissements de la commune.

M. BRULÉ, en tant qu'adjoint aux finances, explique qu'il estime qu'il est de son devoir de clarifier les faits face aux propos tenus. Il précise qu'il ne conteste pas la liberté d'expression de l'opposition, mais l'invite à exprimer ses idées en conseil municipal et à débattre de manière contradictoire. S'ils choisissent de ne pas le faire, il répondra alors aux affirmations.

Reprise de la présentation – Chapitre 2 – Situation financière

M. BRULÉ annonce qu'il va poser à nouveau une question concernant la circulaire d'information de l'opposition. La circulaire évoque les finances saines de la commune. **M. BRULÉ** aimerait connaître les éléments financiers concrets qui justifient cette affirmation.

M. de SAINT SALVY indique s'appuyer sur les éléments présentés par **M. BRULÉ** lui-même.

M. BRULÉ souhaite savoir sur quels éléments financiers.

M. de SAINT SALVY souligne qu'aucun grand investissement majeur n'a été réalisé durant la mandature, à l'exception de la crèche et du démarrage du plan lumière. Selon lui, ces investissements ont permis à la commune de réaliser certaines actions tout en maintenant des finances saines.

M. BRULÉ répond à la question sur les éléments justifiant l'affirmation d'une situation financière saine. Il détaille quatre ratios utilisés pour analyser la santé financière d'une collectivité locale :

1. Le ratio de rigidité, qui compare les dépenses incontournables (salaires, intérêts d'emprunts, contributions statutaires) aux recettes. Le Pouliguen a un ratio de 43,3 %, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (41,1 %), mais justifié par son activité touristique.
2. L'autofinancement, qui est de 45 % au Pouliguen, supérieur à la moyenne nationale de 36 %, ce qui permet de financer presque la moitié des investissements.
3. Le remboursement théorique de la dette, qui est de 2,68 % au Pouliguen, inférieur à la moyenne nationale de 3,2 %, avec une maturité de dette de près de 15 ans, permettant un remboursement confortable.
4. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui est de 0,8681 % au Pouliguen, indiquant une fiscalité inférieure à la moyenne nationale et des marges de manœuvre pour augmenter les recettes fiscales.

M. BRULÉ conclut que, sur la base de ces ratios, la situation financière de la commune est non seulement saine, mais excellente.

M. BRULÉ réagit aux propos de M. de Saint Salvy, soulignant une contradiction dans la circulaire de l'opposition. Il note que, bien que l'opposition ait reconnu que les finances étaient saines, elle a ensuite insinué que cela était dû à l'absence de grands projets réalisés. L'élus conteste cette affirmation, affirmant que son équipe a réalisé des investissements significatifs. Il précise à ce titre que la valeur des actifs de la commune a augmenté de 22 % sous leur mandature, soit le double de ce qui a été accompli durant la mandature précédente. Il conclut que la situation financière favorable ne résulte pas d'une simple absence de dépenses comme le laisse entendre l'opposition, mais d'un travail d'investissement et de gestion compétente.

M. BRULÉ prend un exemple concret pour illustrer l'impact de son action, en particulier dans le dossier GEMAPI, où il a été le seul à défendre les collectivités locales face à Cap Atlantique et au SIVU du port. Grâce à ses efforts, la commune a économisé 464 000 €, soit 8 % de la dette, ce qu'il considère comme un résultat significatif. Enfin, il rebondit sur l'idée de "l'avenir" exprimée par M. Doré, soulignant que l'avenir peut être plus serein si la situation actuelle est déjà confortable. Il conclut en annonçant que cette réflexion sera approfondie dans la troisième partie.

M. DORÉ fait une remarque sur le fait que, le débat porte principalement sur les lettres envoyées aux Pouliguenais et suggère que le débat ne se limite pas uniquement à ça.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire et qu'ils viennent de discuter de finances.

Mme LUSSIGNOL-VOUGE ajoute, selon elle, qu'il ne s'agit pas de finances.

M. le Maire réagit en soulignant qu'ils sont en train de discuter des données financières dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Il ne souhaite pas reprendre tous les chiffres et ratios décrits mais confirme le caractère totalement financier des propos tenus. Il estime que ce débat est justement essentiel et qu'il devrait générer des échanges d'idées, en particulier sur les positions de chacun concernant les finances de la commune.

M. BRULÉ répond en soulignant que, dans les années précédentes, les débats d'orientation budgétaire n'avaient pas vraiment suscité de discussion. Il explique qu'il avait naïvement espéré qu'en posant des questions, cela initierait un véritable débat, mais reconnaît qu'il s'était trompé.

M. DORÉ s'adresse à M. Brûlé, lui exprimant son respect, mais lui demandant d'arrêter de présumer ou de penser à leur place.

M. le Maire répond en précisant que M. Brûlé n'a jamais prétendu penser à leur place, mais qu'il espérait simplement que le débat serait plus fructueux, animé et nourri. Il reconnaît que cette volonté de M. Brûlé est compréhensible et qu'il peut l'entendre par attente d'un débat contradictoire.

Mme LUSSIGNOL-VOUGE exprime son mécontentement en soulignant que les bases d'un échange devraient être le respect mutuel, ce qui, selon elle, n'est pas le cas ce soir. Cela donne une image lamentable du conseil municipal. Elle fait également une remarque sur le fait que, depuis des années, M. le Maire répète qu'il ne doit pas y avoir de politique dans les débats, mais qu'ils font preuve, d'une attitude contradictoire.

M. le Maire répond en rappelant que le débat d'orientation budgétaire est une occasion de poser des questions et d'échanger, en l'occurrence, M. Brûlé pose des questions.

Il demande à Mme Lussignol-Vouge de respecter les règles de prise de parole pour maintenir un débat constructif.

Selon lui, ce débat est intéressant et respectueux, et il critique l'utilisation du terme "lamentable" pour qualifier cette réunion et ces échanges qui n'a pas lieu d'être.

Il ajoute que cet échange est utile, car il permet de discuter des données financières et d'éclairer ainsi les concitoyens sur la réalité des connaissances et des approches financières de chacun.

Reprise de la présentation – Chapitre 3 –

M. le Maire remercie M. BRULÉ pour l'exposé précis et détaillé des éléments financiers. Il souligne que la suite du processus échappe au conseil municipal actuel, car elle se déroulera après les élections municipales de 2026. Il exprime sa gratitude envers M. BRULÉ pour son investissement dans la préparation des documents budgétaires et pour la gestion rigoureuse et pointue qu'il a mise en place. Il mentionne également qu'il n'y a pas encore de directeur financier en place, mais que la nouvelle directrice arrivera en mai.

M. le Maire espère que cette dernière partie permettra d'échanger de nouveau.

M. de SAINT SALVY pose une question concernant l'augmentation du coût de la médiathèque. Il rappelle que le projet avait débuté en 2021 avec un budget de 1,8 million, avant de passer à 2,8 millions, puis à 3,9 millions lors de la discussion sur la maîtrise d'œuvre, et qu'il est désormais à 4,8 millions. Il demande des explications sur cette hausse significative du montant du projet.

M. le Maire explique que l'augmentation du coût de la médiathèque est due à l'ajout de plusieurs éléments jugés souhaitables dès maintenant. Il souligne que ces augmentations ont déjà été détaillées et restent maîtrisées dans l'enveloppe budgétaire, ce qui a été confirmé par la préfecture. Il cite un courrier de demande à la mairie de la part de la sous-préfecture qui indique que l'augmentation reste proche du seuil de 10 % et largement inférieure à la limite de 50 % prévue par la réglementation. Il insiste sur le fait que le projet a gagné en performance énergétique, en intégration paysagère et en respect des recommandations de l'architecte des bâtiments de France. Enfin, il rappelle que le permis de construire, qui a été transmis aux élus, intègre toutes ces améliorations, faisant de cette évolution une augmentation classique pour un projet d'équipement public.

M. le Maire affirme que, malgré l'augmentation du coût de la médiathèque, le projet reste totalement maîtrisé et plus performant que prévu.

Il précise que les montants évoqués mélangent HT et TTC, avec et sans maîtrise d'œuvre que le montant de 4,8 millions est TTC et comprend des options et variantes non directement liés au projet et ajustables après l'appel d'offres pour réduire le coût si nécessaire. Il insiste sur le fait que les finances de la commune sont solides et permettent de réaliser d'autres projets sans difficulté.

Enfin, il met en perspective la gestion budgétaire en soulignant que plusieurs communes voisines ont dû augmenter leurs impôts, et certaines à plusieurs reprises, alors que Le Pouliguen fait partie des rares (6 sur 15) à ne pas avoir eu recours à une hausse des taux d'imposition.

Mme LUSSIGNOL-VOUGE pose des questions sur les dépenses liées aux études pré-opérationnelles du projet Victor Hugo. En 2024, un budget de 78 k€ avait été prévu. Elle aimerait savoir ce que ces études ont donné et quelles conclusions en ont été tirées.

Elle remarque qu'en 2025, un nouveau budget de 180 k€ est programmé et souhaite comprendre la justification de cette nouvelle dépense.

M. le Maire indique que des dépenses d'investissement sont prévues dans le cadre du projet Victor Hugo. Il précise que toutes les études prévues pour 2024 n'ont pas encore été engagées et payées. Toutefois, une réserve budgétaire est prévue pour anticiper une avancée rapide du projet, notamment en ce qui concerne le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre.

Il souligne que pour mener les études de conception, une consultation de maîtrise d'œuvre est nécessaire afin de désigner ce dernier et reste une procédure longue. L'enjeu principal est de prévoir un budget pour se donner la possibilité de lancer les études de maîtrise d'œuvre si nous en avons la possibilité, tout en étant conscient que le taux de réalisation des investissements est rarement de 100 %. Il cite l'exemple de Cap Atlantique, où ce taux était d'environ 50 % en 2023.

L'objectif reste d'optimiser la consommation du budget alloué afin de concrétiser le projet et de s'assurer que les études financées aboutissent à des réalisations effectives.

Il rappelle que ce dernier débat d'orientation budgétaire (DOB) marque la fin d'une période intense et riche pour l'équipe municipale et les agents communaux, dont le travail a été essentiel dans la réalisation des investissements et l'amélioration du cadre de vie.

Sur le plan financier, il évoque plusieurs points clés sont à souligner :

- Aucune augmentation des taux d'imposition communaux, y compris la surtaxe sur les résidences secondaires (maintenue à 0 %).
- Deux années de COVID ont entraîné des pertes de recettes, notamment avec l'exonération des droits de terrasse, mais sans impact sur la fiscalité locale.
- Aucune vente de foncier communal à des fins purement financières, à l'exception d'une vente significative et au services du logement des habitants qui est le projet Porte joie (55 logements, dont 70 % en Bail Réel Solidaire). Il rappelle que 38 % des logements ont été acquis par des Pouliguenais, 75% par des habitants de l'intercommunalité tout en permettant également de limiter l'impact de la pénalité SRU.

Malgré des défis comme les baisses de dotations de l'État et des réformes impactant les finances locales (CNRACL, points d'indice, etc.), il précise que la commune termine cette période avec une situation budgétaire solide et une gestion rigoureuse, sans recours à des mesures exceptionnelles pour équilibrer ses comptes.

Il résume ainsi : la gestion budgétaire a été marquée par une approche prudentielle, avec des recettes de fonctionnement sous-estimées de 5,82 % et des dépenses surestimées de 2,50 %. Cette prudence a permis d'éviter toute crise financière et de garantir une situation stable.

Il rappelle l'évolution des finances entre 2019 et 2025 :

- En 2019 :
 - Dette : 5,046 millions d'euros
 - Autofinancement brut : 1,665 million d'euros
 - Autofinancement net : 1,087 million d'euros
- En 2025, la commune se trouve dans un meilleur état financier qu'en 2019, Il conclue que ce bilan positif est d'autant plus notable que les taux d'imposition n'ont jamais été augmentés. La bonne gestion de la commune est le fruit du travail de l'ensemble des élus, majorité comme opposition, ainsi que des agents municipaux, qui ont contribué à ces résultats encourageants.

L'ensemble des élus prend acte de la délibération.

Décisions du Maire

Voir annexe

Questions orales

Questions posées par le groupe « Ensemble pour le Pouliguen »

Question 1 :

Début février, la presse annonçait la fermeture d'une classe à l'école Victor Hugo pour la rentrée 2025. Pouvez-vous nous faire un point précis de la situation dans nos deux écoles publiques, maternelle et primaire, pour la rentrée prochaine ?

Réponse :

Il est encore une fois dommage que vous ne posiez pas les questions en commission. Vous avez fait le choix de la question orale faisant fi de l'intérêt de la commune parce qu'il s'agit d'un sujet extrêmement délicat.

En plus, en présence de vos représentants lors d'une commission, j'ai précisé que ce sujet sensible était à ne pas évoquer publiquement, la suppression de la classe à l'école maternelle Victor Hugo étant un choix clairement assumé qui n'est aucunement une sanction sur le plan démographique du ministère de l'éducation nationale à l'égard de notre commune. Nous nous réjouissons d'avoir une excellente école maternelle et une directrice, Mme Glain qui œuvre pleinement dans ce sens.

Maintenant, concrètement, si nous ouvrons a minima avec 5 classes en septembre : 1 classe en maternelle et 4 classes à l'élémentaire, nous avons bon espoir qu'il n'y ait aucune suppression durant notre mandature.

Ce qui veut dire que la classe qui été supprimée en septembre nous verrons s'il y a lieu qu'elle puisse rouvrir.

Je ne peux absolument pas en dire plus parce que cela n'est absolument pas lié à la démographie, c'est-à-dire au nombre d'élèves potentiels à la rentrée prochaine. Mais je me tiens à votre disposition pour l'exprimer en privé.

Si tel était le cas à la rentrée de septembre, et que nous devions retrouver 2 classes en maternelle et 4 classes en élémentaire, ce serait, là aussi, une très belle évolution en passant de 4 classes supprimées en 10 ans à aucune en 6 ans.

Question 2 :

Vous avez annoncé il y a quelques mois l'impossibilité de rénover l'école Victor Hugo qui abrite en outre le restaurant municipal et, par conséquent, sa destruction et sa reconstruction. Pouvez-vous nous donner une estimation du coût de cette opération de démolition/reconstruction ?

Réponse :

Nous sommes toujours en cours d'étude. Nous planifions de futurs ateliers d'urbanisme participatifs avec les riverains et les usagers pour examiner sous tous ces aspects les évolutions possibles du site d'autant que cela sera abordé dans le cadre de la révision du PLU et plus exactement de l'établissement du plan d'aménagement et de développement durable. Les estimations financières découleront forcément des scénarii ou du scénario d'aménagement qui sera retenu, toujours avec l'idée que le reste à charge pour la commune soit très inférieur au coût de démolition/reconstruction de l'école maternelle et du restaurant municipal. Les choses sont très bien engagées dans ce sens mais nous ne nous précipiterons pas car il y a une concertation et une étude d'urbanisme qui sont à mener préalablement.

Pour rebondir sur ce sujet et faire le lien avec le précédent et l'échange que nous avons eu, conserver deux écoles, c'est dans le cas présent, favoriser une très forte qualité éducative, ce pourquoi nos directeurs d'école soutiennent notre démarche.

En effet, lorsque vous avez 2 établissements cela représente un atout pour accueillir des familles et des enfants, car cela garantit un accueil de qualité pour nos enfants par catégorie d'âge plutôt que d'avoir le risque d'une seule école avec des classes bondées à plusieurs niveaux, bien au-delà de deux niveaux.

De notre côté nous faisons le choix d'apporter un niveau de service adapté aux familles pour redonner une dynamique positive à la démographie de notre commune et j'ai la faiblesse de penser que le plan d'actions de notre municipalité porte ses fruits petit à petit et le projet de Victor Hugo en fera partie avec l'objectif au niveau du coût d'avoir un reste à charge qui soit bien inférieur à un coût de démolition/reconstruction.

Question 3 :

Dans le permis de construire de la future médiathèque, il ne semble pas prévu de places de parking. Comment comptez-vous régler le problème du stationnement ?

Réponse :

Décidément, je vois que vous avez un attachement tout particulier pour cet équipement.

Puisque vous voulez jouer la transparence, allons vers la transparence.

Rappelons que vous avez soulevé un contentieux, sous la forme d'un déferé préfectoral, contre la délibération relative à l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la médiathèque en saisissant le préfet et le sous-préfet aux fins d'annulation de la délibération afin de faire tomber le projet.

Je rappelle que votre recours a été rejeté en étant considéré comme infondé.

Rappelons que vous avez demandé la copie du permis de construire probablement dans l'intention de faire un recours contre le permis. Le permis de la médiathèque est aujourd'hui purgé du recours des tiers et validé. Il est en tout point conforme à la réglementation y compris en matière de stationnement...et puisque nous vous avons remis la copie complète du permis, vous ne manquerez pas de le lire pour répondre à votre question...même s'il semble évident que disposer d'une médiathèque au pied du parking Jean Moulin en plein cœur de Bourg va grandement faciliter son accès à la différence de la bibliothèque actuelle qui ne bénéficie d'aucun parking. Mais, même cela, vous pourriez le contester.

Aujourd'hui en termes de besoin de stationnement, nous sommes beaucoup plus pourvus en ayant la médiathèque Place Jean Moulin qu'en conservant la bibliothèque où elle se trouve actuellement.

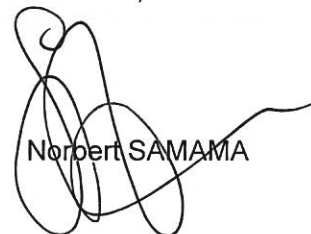
L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance,

Claudine BOURGEOIS



Le Maire,



Norbert SAMAMA

La vidéo de ce conseil municipal est disponible sur le site de la commune
<https://www.lepouliguen.fr/votre-mairie/le-conseil-municipal/les-seances-du-conseil/>

Ci-dessous les découpages vous permettant de revenir sur les différents moments du conseil municipal :

Délibération 1 : (0 :00 – 12 :53)

Délibération 2 : (12 :54 – 2 :05 :30)

Décisions du Maire : (2 :05 :31 – 2 :11 :08)

Questions orales : (2 :11 :09 – 2 :22 :49)

